

HORAIRE DE L'ÉCOLE



HORAIRE RÉGULIER	
7 h 50 à 7 h 55	Surveillance (arrivée des autobus)
7 h 55 à 8 h 00	Entrée des élèves
11 h 32 à 12 h 42	Dîner
15 h 11	Fin des classes

HORAIRE DES MATERNELLES	
7 h 50	Entrée des élèves
11 h 32 à 12 h 42	Dîner
13 h 50	Fin des classes

Quelques règles particulières :

- **Le matin :**

Le matin, la surveillance est assurée de 7 h 50 à 7 h 55, au moment de l'arrivée des autobus. Les élèves non transportés par autobus doivent donc arriver entre 7 h 50 et 7 h 55.

- **Le midi :**

Sur l'heure du dîner, la surveillance est assurée de 11 h 32 à 12 h 42 pour les élèves inscrits au service de garde et pour ceux qui ont payé les frais de surveillance midi.

- Les élèves qui dînent occasionnellement à l'extérieur et qui ont payé les frais de surveillance midi doivent rejoindre leur groupe aussitôt qu'ils reviennent. Aucun élève ne sera toléré à flâner devant l'école.
- Les élèves qui n'ont pas payé la surveillance midi doivent rejoindre leur groupe à partir de 12 h 38. Encore là, aucun élève ne sera toléré à flâner devant l'école.

- **Après l'école :**

À la fin des classes, les élèves transportés par autobus se rendent à leur autobus aussitôt que le signal est donné.

- Les élèves qui quittent occasionnellement à pieds ou avec un parent doivent se rendre devant l'école et attendre leurs parents.
- Les élèves qui quittent à pieds doivent le faire immédiatement. Aucun élève ne sera toléré à flâner devant l'école.
- Nous vous rappelons que le terrain de l'école est réservé au service de garde après les heures de classe. Les élèves qui ont le droit d'être sur le terrain de l'école doivent fréquenter le service de garde cette journée-là. Les autres enfants ne peuvent y avoir droit jusqu'à ce que les élèves du service de garde aient tous quitté.